

Le présent document inclut la forme féminine. Néanmoins, pour en faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée.

Information au patient concernant l'anesthésie ambulatoire

Madame, Monsieur,

Vous allez subir un acte ambulatoire sous anesthésie, il est important de lire attentivement ces recommandations et de demander toute explication complémentaire que vous souhaiteriez avoir lors de la consultation d'anesthésie.

Avant l'anesthésie

Prévenez de toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse.

Le jour de l'anesthésie

- Vous devez rester à jeun (ne rien manger) durant les six heures qui précèdent l'heure prévue de l'intervention. Vous pouvez boire de l'eau plate ou du thé sucré jusqu'à deux heures avant l'intervention.
- Vous pouvez prendre vos médicaments habituels au moment prescrit, sauf instructions particulières.
- Vous ne devez pas consommer d'alcool ni fumer pendant les douze heures précédant l'intervention.
- Prenez une douche ou un bain avant de vous rendre à l'hôpital. N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, de façon à ne pas gêner votre surveillance durant l'anesthésie. Évitez les verres de contacts.
- Prévoyez une personne qui vous accompagne, valide et responsable.
- N'apportez ni bijou ni objet de valeur.

Après l'anesthésie

- Une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue.
- Vous n'êtes pas autorisé à repartir seul.
- Prévoyez une personne qui restera auprès de vous jusqu'au lendemain de l'intervention.
- Jusqu'au lendemain, ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.
- Vous pouvez boire et manger légèrement. Ne prenez pas d'alcool.
- Ne prenez que les médicaments qui vous seront prescrits.